



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 SEPTEMBRE 2024

Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT,
Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT

Madame BA-TALL, Madame BLUTEAU, Monsieur BOILLE, Monsieur CHANDENIER, Madame DJABER,
Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEUX, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame
MERCIER, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, Monsieur THOMAS, et Monsieur VALLET,
Administrateurs

Excusés

Monsieur MIRAULT, dont le pouvoir a été attribué à Mr BOILLE
Madame ROCHER, qui avait donné pouvoir à Mr THOMAS

Absents

Monsieur ARNOULD,
Monsieur FRANCOIS,
Monsieur LECONTE,
Madame MOSNIER,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de TOURS HABITAT
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS HABITAT,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de TOURS HABITAT,
Madame FROMIAU Sandrine, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT
Monsieur LUQUET Xavier, Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités d'Indre-et-Loire,
Monsieur MAUPERIN, Chef de Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,

Présidence de Monsieur Emmanuel DENIS, Président

PARCAY MESLAY – LA LOGERIE SITUEE RUE DE LA THIBAUDIERE – VEFA NEXITY – CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS INDIVIDUELS POUR L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

(PARCAY MESLAY LA LOGERIE C/3)

Le Directeur Général et la Directrice Financière et Comptable rappellent au Conseil d'Administration que, lors de sa séance du 14 mai 2024, il avait été approuvé le plan de financement prévisionnel de l'opération « La Logerie » acquise en VEFA auprès du Promoteur NEXITY comportant 4 logements individuels 2 Types 4 et 2 Types 5, financés en PSLA (Prêt Social Location-Accession) située rue de la Thibaudière à Parçay Meslay, et composé comme suit :

| | |
|--------------------------------------|---------------------|
| Prêt PSLA Crédit Agricole (TLA+1.2%) | 200 000.00 € |
| Autofinancement | <u>795 200.51 €</u> |
| | 995 200.51 € |

Les conditions du prêt présentées étaient les suivantes :

| | |
|---|--|
| Ligne du Prêt : | PSLA |
| Montant : | 200 000 euros |
| Durée totale de la Ligne du Prêt : | 25 ans |
| -Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement : <i>Dont durée de la phase du différé d'amortissement :</i> | 18 mois |
| Périodicité des échéances et type amortissement : | Trimestrielle et constante |
| Index : | Livret A |
| Taux d'intérêt actuariel annuel : | Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1 % les 5 premières années et 1.2 % pendant les 20 dernières années Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 % |
| Mode d'amortissement : | Progressif |

Toutefois, le Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a informé TOURS HABITAT, en date du 26/08/2024, qu'une contrainte technique ne leur permettait pas d'appliquer deux taux (un pour les 5 premières années et un pour les 20 dernières années).

De ce fait, la banque a proposé de maintenir le taux de 1% sur la durée totale du prêt de 25 ans



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, d'autoriser le Directeur Général, délégué dûment habilité à signer seul le Contrat de Prêt réglant les nouvelles conditions de ce Contrat et les demandes de réalisation de fonds auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou,

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 18/09/2024 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**